

SEANCE DU 12/07/1983

NOTIFICATION

MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION REGIONALE.

Décision :

I. SIEGE

1. UNE MAJORITE (4 VOIX CONTRE 2 : M. WATHELET ET MME MAYENCE) S'ETANT DEGAGEE POUR TRANSFERER DE BRUXELLES EN WALLONIE LE SIEGE DE L'ADMINISTRATION REGIONALE, L'EXECUTIF, SOUCIEUX DE CONSTITUER UNE ADMINISTRATION COHERENTE, DECIDE, A L'UNANIMITE, DE CONFIRMER SA DECISION DU 27 OCTOBRE 1982 D'ETABLIR A NAMUR, AU PLUS TARD EN 1985, LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE AINSI QUE LES CABINETS MINISTERIELS REGIONAUX, ETANT ENTENDU QUE LA LOCALISATION ACTUELLE DES SERVICES DECENTRALISES EST MAINTENUE.

2. D'AUTRE PART, L'EXECUTIF DECIDE DE FIXER :- A CHARLEROI, LE SIEGE DE L'ENTREPRISE D'ETAT OU DU PARAREGIONAL A CREER TANT EN MATIERE D'EMPLOI QUE DE LOGEMENT;

- A VERVIERS, LE SIEGE DE L'ENTREPRISE D'ETAT OU DU PARAREGIONAL A CREER EN MATIERE D'EAU;

- A LIEGE, LE SIEGE DE LA SOCIETE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE AINSI QUE CELUI DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION WALLONNE.

3. DANS L'ATTENTE DE LA CONCRETISATION DE LA DECISION VISEE AU POINT 1, L'EXECUTIF DECIDE DE LOCALISER :- DES QUE POSSIBLE, A NAMUR, LES ADMINISTRATIONS SUIVANTES EN CE COMPRIS LES SERVICES DE LA S.D.R.W. INSERES DANS LESDITES ADMINISTRATIONS

:

- LA DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENERGIE ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES;S- LA DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RELATIONS EXTERIEURES; - L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS; - LA DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI; - L'INSPECTION GENERALE DU LOGEMENT;

- A BRUXELLES, AU PLUS TARD JUSQU'EN 1985, LES SERVICES SUIVANTS DE LA S.D.R.W. :

- SERVICE DES AFFAIRES GENERALES; - CELLULES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT (RENOVATION URBAINE); - SERVICE A LA PRESIDENCE DE L'EXECUTIF; - SERVICE DE COMPTABILITE; - SERVICE DES ETUDES, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA STATISTIQUE;
- A MARCINELLE : LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES SITES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTES.

4. LE MINISTRE QUI A L'ADMINISTRATION DANS SES ATTRIBUTIONS EST CHARGE D'EXECUTER LES DECISIONS CI-DESSUS ET DE PRENDRE, DE FACON GENERALE, TOUTES MESURES UTILES POUR ASSURER L'INSTALLATION OU LE MAINTIEN DES AGENTS A EN TENANT COMPTE NOTAMMENT DES BAUX EXISTANTS AINSI QUE DES EXIGENCES MATERIELLES TELLES QUE LES DEMENAGEMENTS.

DANS CE BUT, IL RECHERCHERA DES PROPOSITIONS D'ACHAT OU DE LEASING D'IMMEUBLES, DE PREFERENCE A DES FORMULES DE LOCATION, ET PREPARERA UN PROGRAMME GLOBAL D'IMPLANTATION DES SERVICES.

II. SCHEMA D'ORGANISATION DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE L'EXECUTIF DECIDE DE CREER UN SERVICE JURIDIQUE RATTACHE AU SECRETARIAT GENERAL (FONCTIONNAIRES DIRIGEANTS). CE SERVICE COMPRENDRA DEUX JURISTES AINSI QUE DEUX ADJOINTS. L'EXECUTIF DECIDE L'INSERTION DE CE SERVICE DANS LE SCHEMA D'ORGANISATION DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE ET ADOPTE CE SCHEMA TEL QU'IL FIGURE EN ANNEXE 1.

III. STRUCTURE HIERARCHIQUE DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE L'EXECUTIF ADOPTE LA STRUCTURE HIERARCHIQUE DES DIRECTIONS GENERALES ET DES DIRECTIONS D'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, TELLE QU'ELLE FIGURE EN ANNEXE 2.

IV. CADRE ORGANIQUE DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE L'EXECUTIF CHARGE LE MINISTRE QUI A L'ADMINISTRATION DANS SES ATTRIBUTIONS DE LUI SOUMETTRE DANS LE COURANT DU MOIS DE SEPTEMBRE UN PROJET DE CADRE ORGANIQUE PROVISOIRE TENANT COMPTE DES ELEMENTS SUIVANTS :

- EMPLOIS FIGURANT AU CADRE DU 29 JUIN 1982 DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE ;
- EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES CREES PAR L'EXECUTIF EN SES SEANCES SPECIALES DES 13 ET 14 AVRIL 1983 AINSI QUE CEUX CREES SUR BASE DE LA STRUCTURE HIERARCHIQUE FIGURANT EN ANNEXE 2;
- EMPLOIS DEVANT FIGURER DANS UN CADRE D'EXTINCTION AVEC APPLICATION DU PRINCIPE DE LA BARRIERE DE CADRE (EMPLOIS DE LA S.D.R.W.); - AGENTS EN SURNOMBRE TRANSFERES AU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, ETANT ENTENDU QUE LEUR EMPLOI SERA ETEINT AU MOMENT DU DEPART DU TITULAIRE.

V. INSERTION DES SERVICES DE LA SDRW AU SEIN DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE ET AFFECTATION DES AGENTS.

1. COMPLEMENTAIRE A SA DECISION DU 6 JUILLET 1983, L'EXECUTIF DECIDE D'INSERER LES SERVICES DE LA S.D.R.W. AU SEIN DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE DE LA FACON SUIVANTE :

- SERVICE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES GENERALES : INSERTION DANS LA DIRECTION D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES GENERALES;

- SERVICE COMPTABILITE : INSERTION DANS LA DIRECTION D'ADMINISTRATION DU BUDGET ET DES FINANCES; VICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CELLULE DU LOGEMENT (RENOVATION URBAINE) : INSERTION DANS L'INSPECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE;

- CELLULE DECHETS : INSERTION DANS L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS ;

- SERVICE D'EXPANSION ECONOMIQUE, C.P.T.E.I. ET SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES : INSERTION DANS LA DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DEL'EMPLOI; - CELLULE CHAUFFAGE URBAIN ET C.G.C.T. : INSERTION DANS LA DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENERGIE ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES.

2. L'EXECUTIF DECIDE D'AFFECTER :

- M. NICOLAS NABOKOFF ET MME SUZANNE FRIX A L'UN DES SERVICES DE LA DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RELATIONS EXTERIEURES;

- MM. EMILE NOLS ET JACQUES MARQUET AINSI QUE MARTINE ORBAN A L'UN DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT;- M. JOSEPH MOXHET ET MME MARIE BINAME AU SERVICE A LA PRESIDENCE DE L'EXECUTIF.

3. SANS PREJUDICE DU PRINCIPE DE LA MOBILITE, L'EXECUTIF DECIDE D'AFFECTER LES AGENTS DES SEERVICES OU CELLULES VISES AU POINT V.1. AINSI QUE LES AGENTS VISES AU POINT V. 2., SELON LE TABLEAU QUI FIGURE EN ANNEXE 3.

VI. EXERCICE DES FONCTIONS DE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT.

PENDANT LA DUREE DU DETACHEMENT DE MME ANNE-MARIE STRAUS AU CABINET DU MINISTRE DE LA REGION WALLONNE CHARGE DE LA TUTELLE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, L'EXECUTIF DECIDE QUE M. EDOUARD DUPUIS, CONSEILLER- SERVICE, DETACHE AUPRES DE LA CELLULE ADMINISTRATIVE PROVISoire DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, ASSUMERA LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU SECRETAIRE GENERAL A DATER DU 13 JUILLET 1983.

IL CHARGE LE MINISTRE QUI A L'ADMINISTRATION DANS SES ATTRIBUTIONS DE L'EXECUTION DE LA PRESENTE DECISION.

LE SECRETAIRE DE L'EXECUTIF,RENE DELCOMMINETTE, CHEF DE CABINET.